Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS

Par la poste. Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non-limitrop. et Etrang. port en sus	

PUBLICITÉ

Annonces	la ligne 0.40
Réclames	— 0.75
Faits-divers	— 1.50
Chronique locale	— 4.00

TEMPERATURE

Lille, le 16 juin.

Minimum, nuit, abrité	12°6
Minimum, nuit, découvert	12°9
Surface du sol, 8 h. du matin	18°0
A 1 mètre de profondeur	14°8
De l'air à l'ombre	17°8
Maximum, jour, à l'ombre	22°7
Maximum, jour, au soleil	32°6

Etat hygrométrique (9 h. matin) 74 c/c
Etat du ciel : Très nuageux.
Direction du vent : E.

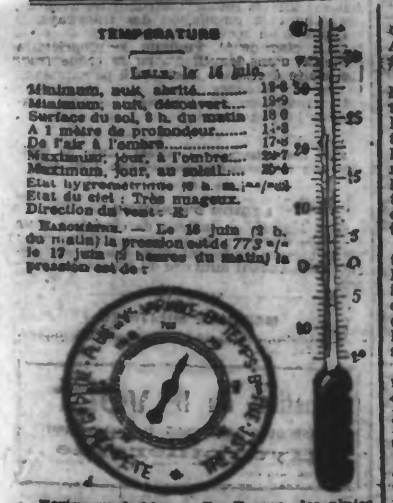

Baromètre. — Le 16 juin (9 h. du matin) la pression est de 773 m/m le 17 juin (9 heures du matin) la pression est de ?

Temps probable. — En France, des pluies orageuses sont encore probables, la température va s'élever et se rapprocher de la normale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'impôt sur le revenu

M. LEROY-BEAULIEU. — Vous pouvez dégrever immédiatement les cultivateurs de 50 millions de francs. Vous adopterez mon amendement et le pays saura reconnaître votre bonne volonté (Applaudissements au centre, bruits à l'extrême-gauche).

M. ENOULT, rapporteur, monte à la tribune. Il combat en bloc toutes les demandes de disjonction et rappelle que l'article unique comprenant toutes les contributions directes devait voir le jour avant le huit et établir ce qui remplacera ces contributions.

M. CAILLAUX désirerait au nom du gouvernement repousser toute disjonction. M. Ribot met aux voix la demande de disjonction de M. Leroy-Beaulieu.

Il y a une demande de scrutin public. Il y est procédé. Pour : 4 ; contre 467 (c'est une explosion de rires qui accueillit la proclamation de ce résultat). Avant que M. Brisson mette aux voix la demande de disjonction de MM. DION et BENAZET, ceux-ci désirent non plus demander la disjonction mais le renvoi à la Commission.

Pourquoi s'écrie M. Caillaux. S'il y a quelque impôt à réformer c'est celui des patentes qui est le plus injustement établi.

M. CAILLAUX. — Ce que je demande à la majorité républicaine...

A droite : Non ! Non !

M. CAILLAUX reprend : Ce que je demande à la majorité c'est d'écarter les fins de non recevoir qu'on nous oppose perpétuellement. Je le demande de la façon la plus instante au nom de tout le gouvernement.

M. HENNESSY explique qu'il votera pour le renvoi à la Commission et reprend brièvement les objections faites par les différents orateurs à la façon dont le projet établirait l'impôt sur les bénéfices des professions industrielles et commerciales (Applaudissements au centre).

M. BENAZET insiste pour le renvoi qui, dit-il, n'est pas une fin de non recevoir, mais M. Poincaré, président de la Commission réplique.

M. PELLETAN. — La Commission a rédigé un texte tel qu'il lui semblait que la Chambre devait le voter. Vous lui renverriez de nouveau ce texte qu'elle n'aurait pas à le modifier. Il est l'expression de la vérité. Un nouvel examen ne pourrait modifier un rien.

M. RIBOT met aux voix le renvoi à la Commission demandé par MM. Dion et Bénazet.

On vote avec beaucoup d'animation.

M. Pelletan se dépêche dans l'hémicycle.

M. Pelletan prend à partie un de ses collègues radicaux, qui avait voté pour un de ses collègues absent. La discussion se prolonge. M. Pelletan a des éclats de voix. La Chambre dont l'attention est attirée par le bruit se tourne vers le groupe en riant. Il y a pointage.

Le renvoi à la Commission est repoussé
Pour 225 voix, contre 296 (Applaudissements à l'extrême-gauche).

La séance est levée à sept heures et renvoyée à jeudi matin.

CONGRÈS
des Catholiques Lillois

Le premier Congrès des Catholiques lillois, organisé par le Comité urbain, a obtenu un succès qui permet les plus belles espérances pour les Congrès de l'avenir. Rapports courts et substantiels, discussion courtoise mais animée..., c'est bien l'idéal de ces sortes de réunions, où l'on se sent en famille, et où l'échange des idées amène d'heureuses réformes, suscite de fécondes initiatives.

SÉANCE DU MATIN

Après la messe, dite à neuf heures en l'église Sainte-Catherine, la première séance de travail s'ouvre à la Maison des Œuvres de cette paroisse.

M. l'archiprêtre Carton préside, ayant à ses côtés M. Lemoine, vice-président, et M. de Fontaines, secrétaire du Comité urbain. Nous remarquons dans l'assistance M. le chanoine Descamps ; MM. les doyens de Sainte-Catherine, de La Madeleine, de Saint-Etienne, de Saint-André ; M. l'abbé Delsaux, secrétaire général des Œuvres diocésaines ; MM. les curés d'Esquermes, de Vauban, de Saint-Michel, de Saint-Vincent de Paul, de Fives (Notre-Dame), de Saint-Benoît Labre, de Saint-Joseph, etc...; M. le docteur Lemière ; M. Scrive-Beutry; M. le capitaine Magniez ; un grand nombre d'hommes d'œuvres et de dames de la ville.

M. l'archiprêtre Carton explique à l'auditoire que le Comité urbain, en organisant ce Congrès, a voulu répondre à un désir de Mgr le Coadjuteur. Il montre brièvement l'utilité de ces assises modestes, où l'on discute les intérêts d'une cité, et donne la parole à **M. l'abbé Desreumaux pour la lecture d'un rapport sur la Presse.**

Après toutes les brochures qui ont paru sur ce sujet, après le magistral mandement de Mgr Delamaire, il est difficile, dit le rapporteur, de traiter de la Presse avec originalité. Il nous intéresse cependant par le récit de ce qu'ont fait les comités paroissiaux, la Ligue Patriotique des Françaises, et les diverses sections de la Ligue des Catholiques. Encore à créer Sainte-Thérèse, l'Enfant-Jésus, [illegible] associations sont [illegible] que de ne jamais lire de mauvais journaux. A citer aussi le succès toujours grandissant du « Pèlerin ».

La discussion s'engage, dirigée avec beaucoup de tact par M. le chanoine Carton, qui, en passant, donne un aperçu de la propagande en Belgique. On aboutit au triple vœu suivant : que les Comités de la Presse ne négligent aucun moyen surnaturel de succès — que la propagande ne subisse aucune interruption ni aucun ralentissement — qu'il soit fondé un Comité central traitant avec les journaux et soutenant les paroisses pauvres.

M. Joseph Coupey traite alors la question du développement, à Lille, de la Presse parisienne. Journaux irréligieux et immoraux de la capitale nous arrivent, en effet, chaque jour par milliers (le chiffre de 10.000 ne semble pas exagéré) et le nombre des journaux honnêtes est presque insignifiant.

On examine les moyens de remédier à ce mal, et l'on en vient à constater une fois de plus la vérité d'un rapport présenté, il y a deux ans par M. le chanoine Masquelier dans un Congrès de la Presse, sur la **formation des consciences.**

Un congressiste demande quels services ont rendus jusqu'ici les salles de lecture, ce qui provoque des explications très intéressantes de M. l'abbé Quique et de M. l'abbé Lestienne.

SÉANCE DU SOIR

A deux heures et demie, la salle présente un beau coup d'œil. Le nombre des auditeurs a doublé, et c'est avec justice que M. l'archiprêtre Carton remercie les Lillois d'avoir répondu avec un tel empressement à l'appel du Comité urbain.

Association de pères de famille pour la surveillance de la neutralité scolaire. — C'est la première question inscrite au programme. Elle est traitée de main de maître par un avocat distingué de notre barreau. Avec à-propos, le rapporteur rappelle les discussions qui ont précédé le vote de la loi de 1882, et où l'on disait qu'un instituteur public qui blesserait les croyances d'un élève « serait aussi sévèrement réprimé que s'il s'était livré à de coupables excès ». C'était le temps où Buisson protestait contre ceux qui appelaient l'école libre « l'école sans Dieu ». L'instituteur d'Etat, affirmait-on hautement, ne doit pas prendre la place de la religion d'Etat.

Que les temps ont changé! Par quelques citations de faits authentiques, le rapporteur montre que partout le scandale est flagrant, que chaque jour amène de nouvelles et plus éclatantes violations de la neutralité scolaire.

Et pourtant, cette neutralité est un droit pour les pères de famille. Le tribunal des conflits l'a dernièrement reconnu; M. Berthélemy l'a institué dans un article de la « Revue Bleue » et le F.·. Lasserre lui-même, tout en protestant contre la « délation » (!) au sein de l'école, a dû avouer que l'instituteur est le délégué de la famille.

En quelques mots, le rapporteur rappelle ce qui a été fait à Saint-Rambert (Ain), en octobre 1905, et expose ce qu'il serait possible de tenter à Lille. Après avoir insisté sur ce point que les associations des pères de familles pour la surveillance de la neutralité scolaire ne sont pas une œuvre de lutte, mais de sauvegarde, il annonce qu'une association de ce genre est à la veille d'être formée, et adresse un chaleureux appel au concours de tous.

M. l'Archiprêtre Carton remercie vivement le rapporteur de son beau travail, ajoute quelques exemples empruntés à ses observations personnelles, et formule l'espoir de voir bientôt une Association des pères de famille établie à Lille pour le plus grand bien des enfants.

—o—

M. l'abbé Delsaux, secrétaire-général des Œuvres Diocésaines, était le dernier inscrit au programme avec un rapport sur « Les Conférences Populaires ».

Finement, M. l'abbé Delsaux s'excuse de traiter un sujet présenté déjà en d'autres Congrès. Mais il est urgent, dit-il, d'expliquer aux catholiques lillois ce qu'ont fait, à Lille, les adversaires de notre foi ; de donner une idée, si incomplète soit-elle, de notre résistance ; et d'exposer enfin quelques projets pour l'avenir.

L'œuvre des adversaires ? Ils ont institué une Université populaire, et, de temps à autre, organisent, au Théâtre du Kursaal, des matinées que M. Debierre, avec la délicatesse qui le caractérise, appelle « les Messes laïques ». C'est là que, le 9 février, Mme Nelly Roussel parlait de « La Femme devant la Libre-Pensée ». L'auditoire est surtout composé de « primaires » qui viennent chercher des éléments pour leurs conférences futures.

En face de cette action néfaste, l'action catholique n'a pas fait défaut, et le rapporteur nous en fournit des preuves consolantes. Avec quelle fierté légitime il constate que les messagers de la bonne parole ont paru sur presque tous les points de notre grande cité.

Il faut pourtant progresser encore l'hiver prochain, et M. l'abbé Delsaux indique quelques moyens de rendre les efforts plus efficaces en les coordonnant. « Notre devoir, dit-il, est de jeter la semence à pleines mains : laissons à Dieu le soin de faire lever les moissons ! »

La lecture de ce rapport avait été suivie avec une attention soutenue ; elle donna lieu à un échange d'idées très profitable.

Après l'avoir constaté, M. l'archiprêtre Carton ajouta un mot sur l'œuvre des projections, de M. l'abbé Lemoine, et sur les séances du « Splendid American Cinema ». Et comme il n'est rien de tel que de se rendre compte par soi-même, les congressistes assistèrent à une charmante séance de ce cinématographe honnête, instructif et amusant tout ensemble.

—o—

Un salut, chanté en l'église Sainte-Catherine, clôtura cette journée qui marque une date importante dans l'histoire religieuse de notre cité.

Nous prions instamment nos lecteurs et amis de demander à MM. les Notaires de confier à la CROIX DU NORD, les insertions légales qui sont de leur ressort.

Bureau des annonces de la « Croix du Nord », 1, Rue des Sept-Agaches (Grand'Place), Lille.

LES BANDITS D'HAZEBROUCK
devant la Cour d'Assises de Saint-Omer

Auguste POLLET — Louise MATORET — Marcel DEROO

Saint-Omer, 16 juin.

AVANT L'OUVERTURE

Il y a un peu plus d'animation aujourd'hui qu'hier en la paisible ville de Saint-Omer. Tout est relatif, bien entendu, et le monde qui débarque des trains du matin gagnerait, à Lille, complètement inaperçu ! Ce public est composé de jurés, d'avocats, de quelques témoins peut-être, de gendarmes des brigades voisines, venus pour prêter main-forte, en tout pas plus d'une centaine de personnes.

Il faut dire qu'il y aurait eu foule, probablement, si de sages mesures d'organisation et de précaution n'avaient été prises.

On savait que l'entrée de la salle d'audience n'aurait été que très difficilement accordée, au point qu'il était à peu près inutile de solliciter la faveur de venir écouter les débats très longs d'une affaire, qui retrouve aujourd'hui son dernier regain d'actualité.

Aussi le Palais de Justice de Saint-Omer et la petite rue des Tribunaux, qui y conduit, n'ont-ils pas perdu leur aspect ordinaire.

Extérieur du Palais-de-Justice de Saint-Omer

A l'intérieur, c'est autre chose.

Derrière la grille, derrière la porte, sous le vestibule, dans les escaliers, à l'entrée de la salle, dans la salle, ce ne sont que soldats et gendarmes.

Des soldats, il y en a une compagnie entière. Les factionnaires ont la baïonnette au canon. Les faisceaux, baïonnette au canon, sont formés dans le vestibule.

Quant aux gendarmes, ils sont une quarantaine, sous les ordres d'un maréchal des logis-chef.

LA SALLE D'AUDIENCE

On sent le bois neuf en entrant dans la salle. Rien d'étonnant à cela, car le mobilier de la Cour d'assises a été au moins doublé.

Six bancs nouveaux, en beau bois blanc, et une clôture, ont été fabriqués, plus quatre bancs et quatre tables pour la Presse.

Ainsi a été reculée la partie ordinairement réservée au public debout. Dans cette partie une vingtaine de personnes seulement. Dans la première partie, une dizaine de témoins occupent les places restées vides.

LES ACCUSÉS

A l'ouverture de l'audience, à neuf heures, par M. Lefrançois, conseiller à la Cour d'appel de Douai, les accusés sont tous présents. Ils ont été amenés, enchaînés, de la prison sans incident grave, par des gendarmes, qui se sont assis, un gendarme entre deux accusés.

Sur 27 accusés, il y a la moitié de femmes, — treize — les unes jeunes, 22 ans, comme Louise Matoret, 30 ans, comme Angèle Plateel, veuve Quaghebeur, les autres [illegible] ans, 68 ans, comme Philomène Ranson, [illegible] Pauwels, 56 ans, comme Marie Deram, veuve Picquet, et Sidonie Deken, femme Deroo.

Leur mise est convenable. Elles sont en cheveux, sauf trois qui étaient en liberté provisoire et sont arrivées avec un chapeau noir, l'une même avec un chapeau garni de roses.

Toutes ont l'air de braves compagnardes flamandes, très comme il faut, — toutes, avec les yeux très malins, par exemple.

Pour les hommes, deux ou trois mis à part, — et qui ont des figures de coquins, — leur physionomie est insignifiante et leur attitude toute pleine de respect pour la justice.

Abel Pollet, le chef, paraît d'une douceur de mouton...

L'AUDIENCE EST OUVERTE

La lecture de l'acte d'accusation

INCIDENTS

Formalités préliminaires. On les connaît : appel des jurés ; interrogatoire d'identité des accusés — « Etes-vous bien un tel ? — ; tirage au sort des jurés ; prestation de serment des jurés et lecture de l'acte d'accusation par le greffier....

A neuf heures et demie, le greffier commence et... continue.

Il énumère dans toutes leurs circonstances les vols, les tentatives de vols, les assassinats, les tentatives d'assassinats — cent dix comme au total — dont les bandits se sont rendus coupables.

A une heures moins le quart, on suspend l'audience pendant cinq minutes.

Auguste Pollet en profite pour chercher querelle à la femme Quaghebeur. Les gendarmes lui conseillent de se calmer.

Puis la séance reprend et la lecture de l'acte d'accusation continue.

Le greffier en est qu'au 31e chef d'accusation, et il y en a cent dix-huit !

Soudain, après une demi-heure de reprise, Auguste Pollet baisse la tête.

La Salle de la Cour d'Assises

Dort-il ? Est-il malade ?

Le greffier interrompt sa lecture.

Auguste Pollet baisse plus fort la tête, puis la relève et la renverse en arrière.

Les gendarmes voisins s'empressent, un médecin-major, présent dans la salle, se précipite, deux femmes accusées, la femme d'Auguste Pollet et sa sœur, Angèle Pollet, se mettent à fondre en larmes... Vont-elles aussi défaillir ?

Auguste Pollet est toujours immobile : couché sur le dos, le médecin lui tâte toujours le poula.

Au bout de cinq minutes, M. le président interroge le docteur :

— Que pensez-vous qu'il ait ? dit-il.

Et le docteur répond :

— Absolument rien, monsieur le Président.

Auguste Pollet relève aussitôt la tête, et la lecture reprend jusqu'à midi, sans autre incident.

Cependant avant de lever l'audience, M. le Président fait aux jurés les recommandations d'usage quand les affaires doivent tenir plusieurs séances, à savoir qu'ils ne parlent de l'affaire à personne, si ce n'est entre eux.

Il ajoute quelques mots pour leur faire remarquer la singulière indisposition d'Auguste Pollet, lequel, ces jours derniers, avait déclaré être atteint d'épilepsie, alors que jamais il n'avait fait allusion, pendant les deux années d'instruction, à une maladie quelconque dont il ait pu être atteint.

L'audience de l'après-midi

LE GREFFIER LIT TOUJOURS. — ENCORE UNE INDISPOSITION. — ANALYSE RAPIDE DE L'ACTE D'ACCUSATION. — FINI A QUATRE HEURES ET DEMIE.

Des cris de mort avaient été poussés, le matin, contre les inculpés, sur le trajet qu'il faisaient de la prison de la rue Tavier au Palais de Justice.

Ils étaient en voitures, escortées par des gendarmes, et les rues avoisinant le Palais avaient été barrées par la troupe.

Après l'audience du matin, les bandits d'Hazebrouck n'ont pas été reconduits à la prison. Des voyages trop fréquents peuvent, à la fin, devenir dangereux.

On leur a servi un repas froid dans une salle contiguë à la salle d'audience.

A deux heures, M. Lefrançois ouvre l'audience.

A noter, en passant, qu'à la différence de la cour d'assises du Nord, les assesseurs du Président et le Procureur de la République siègent en robe noire, et non en robe rouge.

L'acte d'accusation, que reprend le greffier, dure plusieurs heures encore.

La femme d'Auguste Pollet, qui avait éclaté en sanglots, le matin, à l'indisposition de son mari, est prise à son tour d'une sorte de faiblesse, que le médecin-major ne trouve pas plus grave que celle du mari de l'accusée.

Néanmoins, un gendarme va lui chercher un verre d'eau sucrée, que boit avidement la femme Pollet.

***

Nous ne pouvons donner qu'une très rapide analyse de l'acte d'accusation, d'autant plus que chacun des faits qui y sont rappelés sera repris à l'interrogatoire des témoins.

Les trente premiers chefs d'accusation sont peu importants, en comparaison des suivants.

Ils vont du 12 janvier 1898, au 28 juillet 1901.

Durant cette période, à Calonne-sur-la-Lys, à Merville, à Vieux-Berquin, à Hazebrouck, à Estaires, à Gonnehem, à Morbecque, à Lestrem, à Laventie, à Bully-Grenay, à Godewaersvelde, à Loos-en-Gohelle, à Cassère, à Vermelles, à Sailly-Labourse, à Mazingarbe, les bandits Auguste et Abel Pollet, la femme Quaghebeur, Angèle Pollet, les frères Fauvart et leur mère, les époux Note, Paul Josien, la femme Ovarlet se rendent coupables de vols plus ou moins importants.

Les frères Pollet, Fauvart, et Vromant, Julienne Plateel, femme d'Abel, se distinguent, en 1905, à Calonne, Beuvry, La Gorgue, Merville, Bavinchove, Laventie, Morbecque, Strazeele, Wallon-Cappel, Steenbecque, Boeseghem, Neuf-Berquin, Vieux-Berquin, Eecke, Bailleul, Neuve-Eglise, Saint-Venant, Méteren, Watou, Poperinghe, Norrent-Fontes, Richebourg-Saint-Waast, etc.

Cette énumération de localités visitées par les bandits suffit déjà à donner une idée de leur redoutable activité.

Le 15 août 1905, un vieillard, nommé Lemelemetz, et sa femme furent attaqués chez eux, la nuit, à Locon.

Le vieillard succomba aux coups que lui donnèrent Abel Pollet et ses complices Guyard Verbeke, Delcimpe. Sa femme fut longtemps à se remettre des violences dont elle avait été victime.

Puis Abel Pollet fait la connaissance de Théophile Deroo.

Du 25 août 1905 au 1er janvier 1906, on ne relève pas moins de 34 vols, avec escalade, effraction, menaces de violences, à la charge des bandits.

Le 2 janvier 1906, Abel Pollet, Théophile et Marcel Deroo assomment à coups de bâton deux vieillards, les époux Louzie, de Cromberke (Belgique).

Du 4 au 18 janvier 1906, les malfaiteurs opèrent à Béthune, Bavinchove et Estaires.

Le samedi 20 janvier 1906, Abel Pollet, Auguste Pollet et Vromant assassinèrent M. Rime et Mlle Lecocq, à Violaines.

Du 17 février au 11 mars, vols à Rumbeke, Dottignies, Thiennes et Ypres.

Le 8 avril suivant, Abel Pollet et Deroo tentent d'assassiner M. Verceruysse à Bailleul.

Enfin les derniers vols ont été commis à Ypres, à Oost-Vleteren et à Ronsbrugghe, en Belgique.

Voici la fin de l'acte d'accusation :

L'entente établie entre les individus qui ont participé aux crimes énumérés plus haut n'est pas seulement constituée par la part qu'ils ont prise aux faits relevés contre chacun d'eux ; cette entente a eu aussi pour objet de préparer des crimes que des circonstances ne leur ont pas permis d'exécuter ; elle s'est encore manifestée par des mesures d'ordres divers que les inculpés ont prises en vue, soit de [illegible] leurs complices à l'action de la justice, soit de venir en aide à ceux d'entre eux qui pouvaient se trouver dans le besoin par suite de l'incarcération de leurs proches.

Les renseignements fournis sur Pollet Abel et Auguste, Vromant, Deroo Théophile, Pollet Célina, Lachin Gustave, Plateel Julienne, Plateel Angèle, Naté Victor, Deken Sidonie, Bonnevick Alfred, Ouarlet Adolphe, Rancy Philomène, Fauvart Joseph, Debaïl Marie, et Brabant Julie, sont déplorables. Tous ont déjà été condamnés. Cartulaire de ces repris de justice ne révèlent que du produit de leurs crimes. Aussi habiles que redoutables ils ont pu impunément pendant plusieurs années jeter la terreur dans la région de Béthune, d'Hazebrouck et même en Belgique, dans le voisinage de la frontière.

Les nommés Camerlynck, Deroo Marcel, Matoret Louise, Pollet Angèle, Morent Eugénie et Laroche Eugénie jouissent également d'une mauvaise réputation.

Les renseignements recueillis sur Deram Marie, Fauvart Joseph, la femme Note et Van Develde Charles nous représentent ces accusés sous un jour moins défavorable.

Quant aux nommés Josien et Guffroy Marie, ils sont bien notés.

SUSPENSION

L'audience est suspendue à cinq heures un quart.

Pendant la suspension, une altercation vite réprimée, se produit entre Abel Pollet et sa femme.

Celle-ci est blâmée de colère.

D'autre part, la femme Auguste Pollet et Angèle Pollet, femme Herman, reconnaissent dans le public MM. Vignolle et Forest, les habiles commissaires de la Sûreté générale, qui ont réussi à arrêter toute la bande, à cuisiner les chefs et à gagner assez leur confiance pour leur faire avouer tous leurs crimes. Elles se les désignent et leur font un petit salut en souriant.

LA FIN DE L'AUDIENCE

A la reprise, le greffier continue, en énumérant une dernière fois, groupés pour chacun des accusés, les méfaits dont ils sont coupables.

Il en a encore jusque six heures et demie.

M. le Président indique à chaque accusé quelle sorte d'accusation pèse sur lui : homicide volontaire, tentative d'homicide, vol qualifié, tentative de vol qualifié, complicité de vol qualifié.

Les deux Pollet, les deux Deroo et Vromant sont accusés d'homicide volontaire.

M. le Président. — Monsieur le greffier, veuillez faire l'appel des témoins qui auraient dû être entendus aujourd'hui.

Le greffier fait l'appel d'une trentaine de témoins ; plusieurs sont décédés.

Parmi ceux qui s'avancent, il en est, plusieurs aussi, qui sont des vieillards tout cassés, sachant à peine marcher, véritablement les types des victimes d'Abel Pollet et de ses gredins de complices.

Lorsqu'ils se sont tous approchés, M. le Président les avertit qu'ils seront entendus demain matin, à partir de neuf heures.

FÊTES JUBILAIRES
de Lourdes

Pèlerinage diocésain
du 29 Juin au 4 Juillet

Le Comité nous prie d'informer les pèlerins que, vu le nombre restreint d'inscriptions reçues jusqu'à ce jour, il n'y aura qu'**un train spécial** pour le pèlerinage du 29 juin.

En conséquence, l'horaire a été modifié ainsi qu'il suit :

Départ d'Hazebrouck	7.58 m.
— de Bailleul	8.12 »
— de Steenwerck	8.19 »
— d'Armentières	8.28 »
— de Pérenchies	8.38 »
— de La Madeleine	8.47 »
— de Lille	9.12 »
— de Seclin	9.24 »
— de Douai	9.45 »
— de Somain	10.02 »
— de Lourches	10.12 »
— de Cambrai (annexe)	10.30 »
— de Busigny	10.56 »
— de Saint-Quentin	11.24 »
— de Compiègne	12.23 - 12.38
— de Le Bourget	1.53 s.

Arrivée à Lourdes, mardi 10 h. 04 matin.

Les pèlerins munis de leur billet de Lourdes et de leur carte personnelle pourront monter dans le train spécial à l'une ou l'autre des gares d'arrêt indiquées ci-dessus.

Il reste encore quelques places vacantes dans le train spécial pour Lourdes ; prière aux personnes qui désirent prendre part à ce pèlerinage, de ne pas tarder à se faire inscrire : s'adresser directement à **la Croix du Nord.**

SOUSCRIPTION
pour les malades pauvres du pèlerinage de Lourdes

La souscription est ouverte pendant toute l'année, afin de permettre au Comité de conduire à Lourdes un plus grand nombre de malades à l'occasion des fêtes jubilaires de l'Apparition.

Anonyme	5.00
Wavrin. Merci à Notre-Dame de Lourdes	4.00
Anonyme	5.00

BREVET SIMPLE

Aspirantes admissibles aux épreuves de la 2e série :

Mlles Alavoine, Andrieux Germaine, Anquez, Antoine, Appourchaux, Bacquart Marthe, Balesseaux, Baraille, Barbet, Baroux Germaine, Batiet, Baudry, Becquart, Bécue, Bernard Madeleine, Bernard Germaine, Bernast, Bonnist, Bert, Beun, Bichoffe, Billet, Blancher, Bloedé, Bloquiau, Boquert, Botdin, Boissonnat, Bonnet, Bosseux, Botin, Boucher, Boulanger, Boutrouille, Bouvret, Braem Angéline, Braems Adrienne, Braets, Braine, Bressy, Brunel Jeanne, Bruyerre, Burette Marguerite, Burette Eugénie, Buridan, Burkard.

Cardon, Carlier, Caron, Carpentier, Castéran, Castille, Cauchy, Caudevelle, Caulier, Chanoine, Charmeil, Choquenux, Claeyssen Marcelle, Claeyssens Ghislaine, Clocher, Codron Suzanne, Collet Joséphine, Collette Suzanne, Colombier, Cornette, Cornille, Coubriche Aline, Coubriche Marthe, Courbon, Cousin, Constenoble, Couvreur, Cuzeau.

Mlles Debelsalgne, Debuchy, De Rooster, Decock Alice, Decroix, De Goy, Delannoy Appoline, Delattre Suzanne, Delattre Marthe, Delbecq, Delbreil, Delcroix, Delecourt, Delerue, Delesalle, Delesque. De L'Hamaide, Delligny Germaine, Delligny Jeanne, Delys Berthe, Delys Jeanne, Delarocque, Demarquette, Destiost Gabrielle, Desmerre Françoise, Desmoulin, Desroubaix, Deruche, Deschilure, Desfresnes, Desmulie, Desombre, Despinoy, Despret, Destuyver, Desrousseaux, Desvarie, Debboor, Devavrin, Dhaveloose, Diéval, Donte, Douale, Dranguart, Drémaux, Dreux, Drouart, Dubar H., Dupuche Simonne, Dubas, Dutour, Dujardin Suzanne, Duponchel, Dupont, Durand, Dutruel Jeanne, Dutruel Marthe.

Mlles Enoult, Faeq, Favier Louise, Favier Germaine, Fertée, Franck Gabrielle, Francke Claire, Fribourg, Froideval, Garrignies, Génot, Godfrin, Gottignies, Gourdin, Grassard, Griet Céleste, Grouille, Guilbert.

Mlles Haimaux, Hannedouche, Hatté, Hautecoeur, Hayem, Hazard Alice, Hébécourt, Hennion, Hervé, Hochedez, Houcke, Hourdeaux, Houwen, Jacquart, Jacquelet, Jeanne-Julien, Joly, Jombart, Lalart, Labbe, Lafage, Lahaye, Lalisse, Lallemant, Lamérand, Larivière, Lasalle, Lasnes, Lebrun, Lebrodonchel, Leclercq Cécile, Leclercq Marthe, Leclercq Irma, Lecocq, Legendre, Légrand Blanche, Legrand Emilie, Lérat, Leroy Marie-Louise, Leroy Cécile, Leroy Marie-Augustine, Leroy Berthe, Lezeele, Lezaire, Liévin, Liévens, Lohier, Loridan Léontine, Loridant Rosine, Longuet Marguerite, Lozé.

Mlles Macquet Jeanne, Maerten, Mailloux, Mettrepierre, Manges, Marchand, Margat, Martin, Masingue Suzanne, Mathon, Mauvezin, Mazingue Berthe, Méresse Denise, Méresse Julia-Isabelle, Meurisse, Mickeux, Michel, Millard, Mortreux, Moulin Adrienne, Moty, Moyart, Nicaud, Nicolle, Noël, Noclain, Paginiez, Pardoen, Parise, Pélicier, Pelletier, Péron, Perrin, Person, Pesière, Petitfils, Philippe, Planard, Plancy Eve, Pluvinage, Poirot, Pouwels, Prignet Marguerite, Renard, Richard Jeanne (de Nœux), Richard Jeanne (de Roubaix), Richard Hermance, Roger, Rouseau Jeanne, Roty, Roussey.

Mlles Sackebant, Saladin, Savaete, Savary, Schuppe, Ségard, Singey, Stosse, Soenen, Sorriet, Springuez, Stenhouwer, Telle, Tellier Claire, Tellier Eugénie, Tesconneau, Thiriez, Tourneur Jeanne, Trinel, Vanacker, Vandaele Henriette, Vandepotte, Vanderhaeghen, Van Eeckhoutte, Vanlemmens, Vanneuville, Vantieghem, Variscotte, Vasset, Vastier, Vilain, Villette, Vittu, Voisart, Wavryn, Wattrelot, Wauquier, Westefynck.

DISCIPLINE

La Fontaine à Château-Thierry

C'est parmi ces campagnes qu'il promenait son esprit distrait et curieux ; c'est dans les environs de cette jolie ville qu'il allait,

Loin du monde et du bruit, goûter l'ombre et la fraîcheur.

Il hantait les cours où les gens, dit-il, sont de « fâcheux entretiens » ; il détestait les courtisans, « peuple caméléon, peuple singe du maître ». Il détestait si pour eux ni pour leur classe. Son génie, qui est fait de la moitié du génie national, ne se plaît guère aux exigences d'une société factice. Sa muse nonchalante et rêveuse avait besoin du grand air.

C'est ici, dans le pays natal, qu'elle venait se rafraîchir et se fortifier. Dans une sente ensoleillée, le long d'un ruisseau, elle cueillait à la dérobée les raillories discrètes et les sentiments exquis ; elle glanait à fleur de terre les conseils de morale pratique, et, un instant après, atteignait au vol les idées les plus élevées.

Elle aurait été beaucoup plus gênée, pour philosopher ainsi, à Versailles, dans les allées sablées et ratissées, droites et régulières comme des vers hexamètres. Dans ces campagnes, au contraire, tout était pour La Fontaine non pas seulement sujet de méditation, mais, à vrai dire, objet de tendresse. Son imagination, qui prêtait aux bêtes les qualités, les vices, les passions de l'humanité, prêtait aux plantes les instincts et les sensations des bêtes. Les choses, comme les êtres, absorbaient sa pen-